# NOS ENFANTS NUMÉRIQUES,

0 à 6 ans

VERS UN USAGE RAISONNÉ DES ÉCRANS



GUIDE PRATIQUE DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE



À l'ère du tout numérique, le mésusage des écrans par les enfants est devenu un véritable enjeu de santé publique. En France, on dénombre en moyenne 10 écrans par foyer (nouveau baromètre du numérique 2023, CREDOC), ce qui entraine un risque réel de surexposition. Les enfants de moins de 2 ans passeraient en moyenne 3 h 11 par jour devant les écrans.

La surexposition aux écrans, qu'elle soit qualitative, quantitative ou liée à la technoférence\*, peut ainsi nuire à la santé des tout petits (sommeil, activité physique, vision, etc.) et freiner leur développement et leur socialisation. Une des problématiques liée à la surexposition du jeune enfant réside dans tout ce qu'il ne fait pas pendant qu'il regarde un écran. En effet, le petit enfant apprend par l'expérimentation et les interactions. Or, le temps passé devant un écran le prive des deux.

Toutefois, la prise en compte de cette réalité reste partielle, puisqu'un parent sur deux ne se sent pas suffisamment, voire pas du tout, accompagné dans l'encadrement des pratiques numériques de son enfant (43 % pour les 0-2 ans et 41 % pour les 3-6 ans – enquête IPSOS parents, enfants, et numérique de 2022 pour l'OPEN, l'UNAF et Google).

Pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, la PMI propose, dans ses 14 services, des consultations de puéricultrices dédiées aux enfants surexposés aux écrans, réalisées par des infirmières puéricultrices spécialisées en santé numérique, spécifiquement formées.

La consultation peut être sollicitée auprès du service PMI par un professionnel en lien avec l'enfant, sous réserve de l'engagement volontaire des parents, ou directement par la famille. Elle se déroule en 3 temps :

- 1 Évaluation de l'exposition de l'enfant aux écrans qui est réalisée à travers des échanges, ainsi que l'utilisation d'outils ludiques adaptés à son âge.
- **Évaluation du développement et de l'état de santé de l'enfant**. En cas de besoin, la puéricultrice peut orienter l'enfant vers un autre professionnel de santé, en complément de la prise en charge liée à l'utilisation des technologies numériques.
- Accompagnement au sevrage. Cette étape comprend des échanges avec l'enfant et ses parents, notamment sur la gestion de la frustration suite à l'arrêt des écrans. Des alternatives adaptées à l'âge et au développement de l'enfant sont également identifiées, en tenant compte des conditions de vie et de l'environnement familial. Des actions de soutien à la parentalité peuvent être proposées.

Ces consultations, **gratuites**, sont destinées aux enfants de 0 à 6 ans qu'ils soient suivis ou non en PMI. Elles sont accessibles dans toutes les maisons départementales des solidarités du Département, sur rendez-vous. Les coordonnées se trouvent au dos de cette brochure.

Dans le cadre du plan départemental de lutte contre la surexposition des enfants aux écrans, quinze infirmières puéricultrices de PMI spécialisées en « santé numérique infantile » ont été formées par le Docteur Ducanda, spécialiste de la thématique. Elles disposent d'outils ludiques et adaptés pour la mesure de l'exposition aux écrans mais aussi plus largement pour l'évaluation du développement et l'état de santé de l'enfant et le soutien à l'arrêt des écrans. Parmi ces outils, on peut citer les supports créés par le CoSE (collectif surexposition écrans) comme les 4 pas de Sabine Duflo.



Le haut conseil de la santé publique et l'académie de médecine recommandent de ne pas exposer un enfant de moins de 3 ans aux écrans. Cette directive repose sur le constat que les premières années de la vie sont cruciales pour le développement du cerveau, et que l'exposition précoce aux écrans peut entraver le développement cognitif, social et émotionnel de l'enfant.

\* La technoférence se caractérise par les interruptions de contact, de regard entre les individus du fait de l'intérêt tourné vers les outils technologiques (smartphones, etc.). Dans le cadre du mésusage des écrans, la technoférence se produit lorsque le parent, concentré sur son écran, ignore les interactions avec son enfant mais aussi lorsque les interactions entre le parent et l'enfant sont interrompues, par exemple quand le parent se détourne de son enfant lorsqu'il reçoit une notification sur son téléphone.

# Contacter le service PMI au sein des 14 maisons départementales des solidarités proches de chez vous.

## **CHELLES**

25, avenue du gendarme Castermant 77500 Chelles 01 64 26 51 05

# **MITRY-MORY**

1<sup>ter</sup>, avenue du Dauphiné 77297 Mitry-Mory cedex **01 60 21 29 52** 

#### **PROVINS**

11, rue du colonel Arnaud Beltrame 77160 Provins **01 60 52 51 43** 

#### **COULOMMIERS**

21, rue du pré Meunier 77120 Coulommiers **01 64 75 58 16** 

### **MONTEREAU-FAULT-YONNE**

1, rue André Thomas 77130 Montereau-fault-Yonne 01 60 57 22 66

#### **ROISSY-EN-BRIE**

30, rue de la gare d'Émerainville 77680 Roissy-en-Brie 01 64 43 25 00

#### **FONTAINEBLEAU**

33, route de la Bonne Dame 77300 Fontainebleau 01 60 70 78 66

# **NEMOURS**

1, rue de Beauregard 77140 Nemours 0160 55 20 83

# **SÉNART**

100, rue de Paris 77564 Lieusaint cedex **0164132180** 

#### **LAGNY-SUR-MARNE**

15, boulevard du maréchal Galliéni 77400 Lagny-sur-Marne **01 64 12 66 20** 

#### **NOISIEL**

Grande allée des impressionnistes 77448 Marne-la-Vallée cedex 2 **0169 67 31 50** 

# **TOURNAN-EN-BRIE**

16, place Edmond de Rothschild 77220 Tournan-en-Brie **01 64 25 03 60** 

# **MEAUX**

31, rue du Palais de Justice 77109 Meaux cedex **01 64 36 42 41** 

#### **MELUN VAL-DE-SEINE**

750, avenue Saint-Just 77000 Vaux-le-Pénil **01 64 10 62 20** 





Département de Seine-et-Marne Hôtel du Département | CS 50377 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77 seine-et-marne.fr | 68000